

lors d'une récente réunion. Par suite de cette discussion, un comité a été institué aux fins d'étudier la question et de formuler ensuite les recommandations qui s'imposent relativement aux mesures positives qu'il y aurait lieu de prendre en la matière.

CHANGEMENTS APPORTÉS À L'HORAIRE DU TRAIN
N° 4 DU NATIONAL-CANADIEN

Question n° 947—**M. Peters:**

1. La Commission des transports a-t-elle fait l'examen des changements apportés à l'horaire du train *Continental* n° 4 du National-Canadien, en vigueur le 28 octobre 1962, afin d'établir les résultats fâcheux que le nouvel horaire fait subir aux voyageurs qui font correspondance avec l'*Ontario Northland Railway*?

2. La Commission des transports a-t-elle étudié ces changements en fonction de ses propres règlements prescrivant la synchronisation des horaires de façon à agir au mieux des intérêts des voyageurs?

3. La Commission des transports a-t-elle étudié la question d'assurer un service de repas et de rafraîchissements suffisants à la gare du National-Canadien de North-Bay, étant donné les délais de correspondance des trains résultant des récents changements d'horaire?

M. McBain: La Commission des transports nous communique les renseignements suivants:

1 et 2. Non. La Commission des transports du Canada n'a reçu aucune plainte à l'égard de la correspondance entre les trains du National-Canadien et ceux de l'*Ontario Northland Railway* à North-Bay.

3. La Commission des transports n'a aucune autorité sur les services en cause.

RÉPRESSION DES INSECTES ET DES MALADIES
DES FORÊTS

Question n° 948—**M. Crouse:**

Le ministère des Forêts fait-il ou fait-il faire des recherches sur les mesures de répression des insectes et des maladies des forêts, à l'exception de l'emploi de produits chimiques? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces recherches?

L'hon. M. Flemming: De vastes programmes d'études et de recherches nous fournissent des renseignements essentiels sur les causes d'apparition d'insectes et d'épiphyties ainsi que sur les éléments influençant la prédisposition des forêts. Ces renseignements servent à mettre au point des méthodes biologiques de répression dans les cas où les pertes et les dommages peuvent être réduits à un niveau acceptable sans avoir recours aux insecticides et aux fongicides. Par exemple, il a été démontré que les pertes dues à la désagrégation des forêts de sapin baumier pouvaient être sensiblement réduites par une rotation plus rapide des récoltes et par l'abatage des arbres arrivés à maturité. Cette méthode réduit aussi la prédisposition des peuplements à l'attaque de la tordeuse de

bourgeons. On peut appliquer des programmes d'hygiène pour éviter les pertes imputables aux maladies de la tige et de la racine comme dans le cas de la maladie de l'orme subéreux et de la pourriture des racines d'Armillaires. Les maladies de moisissure dans les pépinières peuvent être enrayerées en améliorant le sol et en y ajoutant des engrais. Le bostryche et la pyrale du bois peuvent être évités par l'amélioration des méthodes d'abatage.

Des programmes de répression biologique sont appliqués à un certain nombre de parasites dangereux. Des parasites importés, des agents nuisibles et des maladies ont été utilisés contre seize espèces d'insectes et un certain succès se manifeste déjà pour cinq d'entre elles.

IMMIGRANTS D'ALGÉRIE

Question n° 949—**M. Dubé:**

1. Combien de réfugiés algériens-français ont demandé d'immigrer au Canada?

2. Quel est le nombre de ceux dont la demande a été acceptée?

3. Quel est le nombre de ceux qui sont déjà rendus au Canada?

L'hon. M. Bell: 1, 2 et 3. Les Algériens qui se sont réfugiés en France étant citoyens français, aucune donnée statistique spéciale n'est disponible sur le nombre d'Algériens qui demandent à émigrer au Canada. Les fonctionnaires canadiens de l'immigration en France nous font savoir que de nombreux réfugiés algériens leur demandent des renseignements, mais qu'ils reçoivent peu de demandes formelles. Voici, pour les dernières années, les chiffres concernant le nombre de citoyens français qui ont émigré au Canada: 1959, 1,933; 1960, 2,395; 1961, 1,987; 1962 (9 mois) 1,862.

EMPLOI DU SYSTÈME MÉTRIQUE AU CANADA

Question n° 950—**M. Dubé:**

Le gouvernement a-t-il déjà étudié l'à-propos de remplacer notre système des poids et mesures par le système métrique en vigueur dans la grande majorité des pays?

M. Nesbitt: Le système métrique est légalement reconnu au Canada et quiconque y trouve avantage peut s'en servir. Lorsqu'il semblera que l'adoption du système métrique à l'exclusion des autres, soit avantageux pour le Canada tout entier, il conviendra d'étudier tous les aspects d'un tel changement.

PROGRAMME DES ROUTES D'ACCÈS AUX FORÊTS

Question n° 951—**M. English:**

Quelle aide financière a-t-on offert aux provinces, en vertu du programme de subventions fédérales, pour l'amélioration des routes d'accès à la forêt, en vue de faciliter la lutte contre l'incendie et de permettre l'expansion des industries forestières?